

NISTERE DES MINES DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

\*\*\*\*\*

PROJET DE GOUVERNANCE DU SECTEUR DES MINES

\*\*\*\*\*



REPUBLIQUE DU MALI

\*\*\*\*\*

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

\*\*\*\*\*



### DECISION N°046/ 2022 /UCP- PGSM

**PORTANT MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION D'OUVERTURE ET EVALUATION DES PROPOSITIONS TECHNIQUES RELATIVES AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INT2GRATION DES DONNEES ITIE DANS UNE PLATEFORME NUMERIQUE.**

#### LE COORDINATEUR DU PROJET DE GOUVERNANCE DU SECTEUR DES MINES AU MALI

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi 11 2014-049 du 19 septembre 2014, portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;
- Vu le décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Accord de financement IDA N° 6447-MLI signé entre la République du Mali et la Banque Mondiale le 12 juillet 2019 ;
- Vu le manuel de procédure administrative financière et comptable du Projet de Gouvernance du Secteur des Mines ;
- Vu la décision N°000021 / MMP-SG du 23 janvier 2020 portant création de l'Unité de Coordination du Projet de Gouvernance du Secteur des Mines ;

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PGSM, il est créée une commission d'ouverture et évaluation des propositions techniques relatives au recrutement d'un bureau pour la mise en œuvre de l'intégration des données ITIE dans une plateforme numérique.

**Article 2** : La commission est composée comme suit :

- M. Hamara TOURE, Coordonnateur /PGSM, président ;
- Un Représentant de la DFM / MMEF, membre ;
- Un Représentant de l'ITIE, membres ;
- M. Baba Faradji N'DIAYE, SSES / PGSM, membre ;
- M. Ibrahim AGALY, Assistant SPM / PGSM ; rapporteur.

**Article 3** : La commission se réunira le mardi 02 août 2022 et jours suivants s'il y'a lieu dans les locaux du PGSM à partir de 09h00 mn ;

**Article 4** : Les frais relatifs au fonctionnement de la commission sont imputés au fonds de l'IDA ;

**Article 5** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Bamako, le 25 juillet 2022

**Le Coordonnateur**



**Hamara TOURE**